



LES TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR EN VIGUEUR À PARIS à partir du 1^{er} janvier 2025



Au prix du séjour dans un établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la **Ville de Paris** (parts municipale et départementale), de la **Société du Grand Paris (SGP)** et d'**Ile-de-France Mobilités (IDFM)** (parts régionales). Le montant de cette taxe est déterminé en fonction de la catégorie d'hébergement, du nombre de personnes, et de la durée du séjour.



Tourist tax will be added to the price of a stay and is collected by the host on behalf of the city of Paris and others. This tax is based on the type of accommodation the number of people staying and the number of nights.

1. HÉBERGEMENTS CLASSÉS

CATEGORIES	TARIFS MUNICIPAUX	TAXE ADDITIONNELLE DEPARTEMENTALE (10 %)	TAXE ADDITIONNELLE REGIONALE (15 %) <i>(Mise en place par l'État au profit de la SGP)</i>	TAXE ADDITIONNELLE REGIONALE (200 %) <i>(Mise en place par l'État au profit d'IDFM)</i>	TARIFS NETS PAR PERSONNE MAJEURE ET PAR NUITEE <i>(Somme collectée par l'hébergeur)</i>
Palaces	4,80 €	0,48 €	0,72 €	9,60 €	15,60 €
5 étoiles (hôtels, résidences et meublés)	3,50 €	0,35 €	0,53 €	7,00 €	11,38 €
4 étoiles (hôtels, résidences et meublés)	2,60 €	0,26 €	0,39 €	5,20 €	8,45 €
3 étoiles (hôtels, résidences et meublés)	1,70 €	0,17 €	0,26 €	3,40 €	5,53 €
2 étoiles (hôtels, résidences et meublés)	1,00 €	0,10 €	0,15 €	2,00 €	3,25 €
1 étoile (hôtels, résidences et meublés) Villages de vacances (1, 2 et 3 étoiles) Chambres d'hôtes Auberges collectives	0,80 €	0,08 €	0,12 €	1,60 €	2,60 €
Terrains de camping 3, 4 et 5 étoiles	0,60 €	0,06 €	0,09 €	1,20 €	1,95 €
Terrains de camping 1 et 2 étoiles	0,20 €	0,02 €	0,03 €	0,40 €	0,65 €



2. HÉBERGEMENTS NON-CLASSÉS OU EN ATTENTE DE CLASSEMENT

Le tarif applicable par personne et par nuitée est égal à **5 % du coût par personne de la nuitée HT, auquel sont ajoutées les parts additionnelles dans la limite du tarif le plus élevé soit 15,60 €** (parts départementale et régionales comprises).

Pour rappel, le coût de la nuitée par personne est calculé en divisant le prix total de la nuitée par le nombre de voyageurs, mineurs compris.

Afin de calculer le tarif applicable par nuitée pour les hébergements non-classés ou en attente de classement, nous vous invitons à utiliser notre simulateur en ligne disponible à l'adresse :

<https://taxedesejour.paris.fr/>